



PREFET DU BAS-RHIN

67-2018-00306

STRASBOURG, le 06 décembre 2018

**Direction Départementale des Territoires
Service de l'Environnement
et de la Gestion des Espaces
Pôle Eau et Milieux Aquatiques**

Monsieur le Président
de l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG
Service Prévention et Enjeux Environnementaux
1 Parc de l'Etoile
67076 STRASBOURG Cedex

Dossier suivi par : Noëlle SCHMITT
Courriel : noelle.schmitt@bas-rhin.gouv.fr
Téléphone : 03.88.88.90.77
V/Réf. : Rémy Gentner - 18-12-229 / RG - LO
N/Réf. :

Objet : Merlon de la Souffel à Lampertheim – Travaux de fermeture

Lettre recommandée avec Accusé de Réception

Monsieur le Président,

Par la présente, j'accuse réception de votre dossier de porter-à-connaissance concernant les travaux de réfection du merlon de la Souffel à Lampertheim.

Après instruction de votre dossier, je vous informe que nous autorisons les travaux projetés, sous réserve qu'ils respectent les éléments décrits dans le dossier de porter-à-connaissance, à savoir notamment le comblement à l'identique du merlon.

Cependant, la présente autorisation ne dispense en aucun cas le permissionnaire de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Une copie du présent courrier est adressée à la mairie de la commune de LAMPERTHEIM où cette opération doit être réalisée. Il sera affiché à la mairie pendant au moins un mois et sera mis à la disposition du public sur le site internet de la Préfecture du Bas-Rhin durant au moins un mois.

Cette décision est susceptible d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, conformément à l'article R. 514-3-1 du Code de l'Environnement à compter de la date de sa publication ou d'affichage à la mairie, par vous-même dans un délai de deux mois et par les tiers dans un délai de quatre mois.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Chef du Pôle Eau et Milieux Aquatiques,



Christophe KIMMEL

X:\2_TERRITOIRES\EPC\EUROMETROPOLE_STRASBOURG_CUSIDIGUES ET AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES\Merlon_Lampertheim\20181206_accord_travaux_rebouchage_merlon.odt

Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin
14 rue du Maréchal Juin – Boîte Postale n° 61003 - 67070 STRASBOURG Cedex
Standard téléphonique : 03.88.88.91.00 – Courriel : ddt@bas-rhin.gouv.fr
Accueil téléphonique du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30, le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
Accueil physique sans rendez-vous du lundi au vendredi de 9h15 à 11h15 et de 14h00 à 16h00

Direction Environnement et Services Publics Urbains
Prévention et Enjeux Environnementaux

DDT 67 SEGE					
06 DEC. 2018					
CS	CMI	UCO	EMA	MNE	ADS

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES (D. T. T.)
MADAME NOELLE SCHMITT
SERVICE ENVIRONNEMENT ET GESTION
DES ESPACES
UNITE EAU ET MILIEUX AQUATIQUES
14 RUE DU MARECHAL JUIN - BP 61003 -
67070 STRASBOURG CEDEX

Strasbourg, le - 4 DEC. 2018

Madame,

Lors des forts épisodes de pluies des 31 mai et 1^{er} juin 2018, les crues du Kolbsenbach et du Leisbach ont provoqué des inondations importantes dans la commune de Lampertheim.

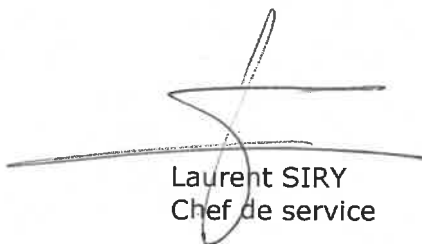
Afin de diminuer la hauteur d'eau dans le village, la commune a créé une brèche dans la digue de la Souffel, à l'aval de Lampertheim.

Après analyse de la situation, il s'avère qu'il serait préférable de combler cette brèche et de reconstituer la digue.

Vous trouverez ci-joint un dossier de porter à connaissance précisant les travaux que nous proposons de réaliser.

Je vous saurais gré, au vu de ces éléments, de bien vouloir étudier favorablement ce dossier.

Veillez croire, Madame, à l'assurance de mes salutations les meilleures.


Laurent SIRY
Chef de service

Votre contact : Rémy GENTNER – Tél : 03. 68. 98. 73. 37 – Mail : remy.gentner@strasbourg.eu
Références : 18-12-229 / RG – LO .

Porter à connaissance

Réfection de la digue à Lampertheim

Lors des forts épisodes de pluies des 31 mai et 1^{er} juin 2018, le Kolbsenbach et surtout le Leisbach, qui convergent et se jettent dans la Souffel au droit de Lampertheim, ont subi une crue importante ayant provoqué des inondations importantes dans les communes de Truchtersheim, Pfulgriesheim et Lampertheim.

Plus précisément dans cette dernière commune, la partie ouest du village était sous eau, la crue inondant une quinzaine d'habitations.



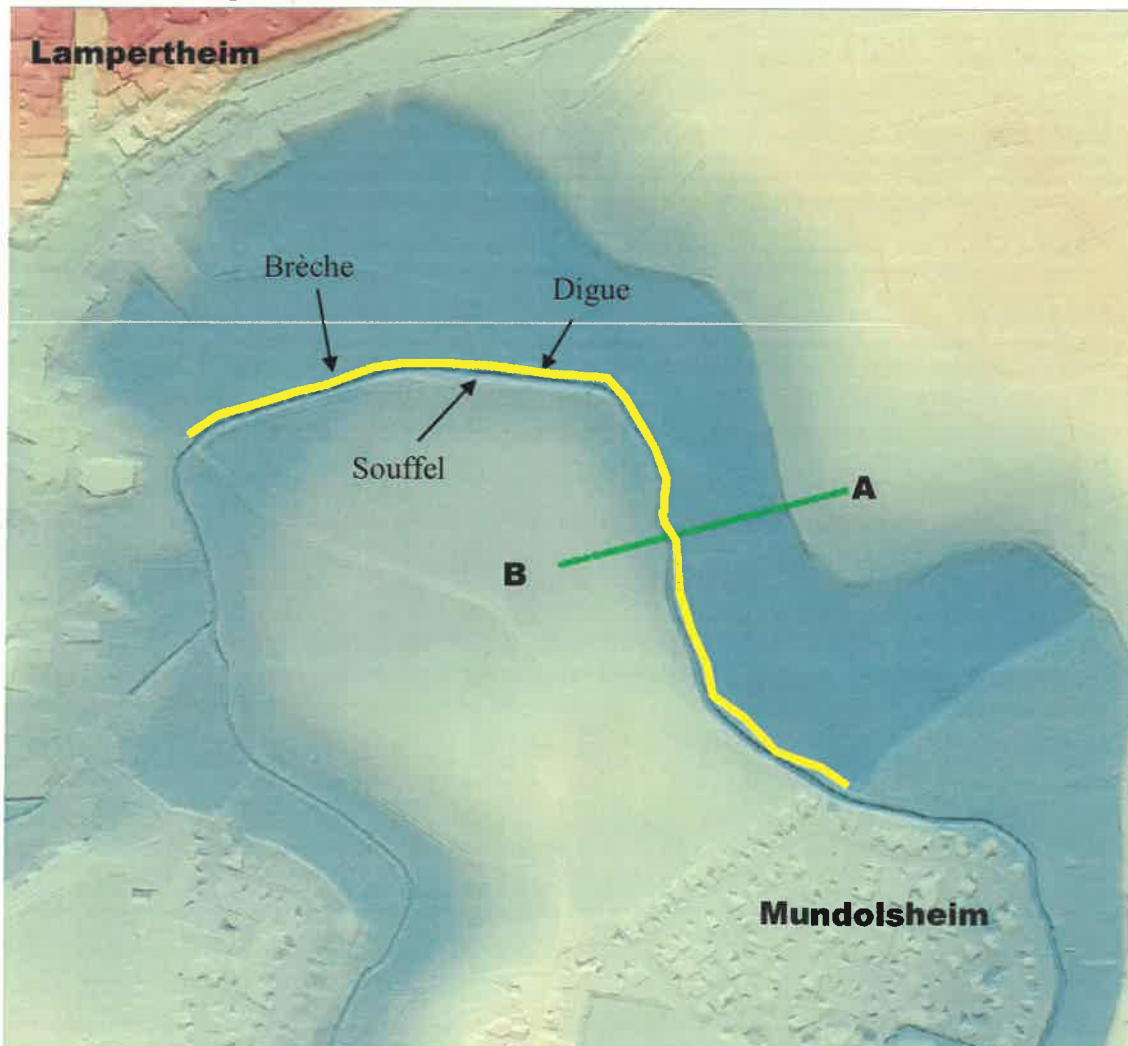
Bien que l'orage ait cessé en milieu de nuit, les eaux n'ont commencé à monter à Lampertheim qu'à partir de 7h30 avec un pic de crue survenu vers 13h30-14h00.

Au vu de cette situation exceptionnelle, les anciens du village ont rappelé à Mme le Maire que lors d'une précédente crue dans les années 1980, une brèche avait été créée dans la « digue » bordant la rive gauche de la Souffel à l'aval de Lampertheim, ce qui avait d'après leurs dires, amélioré la situation en matière de hauteur de crue dans la commune.

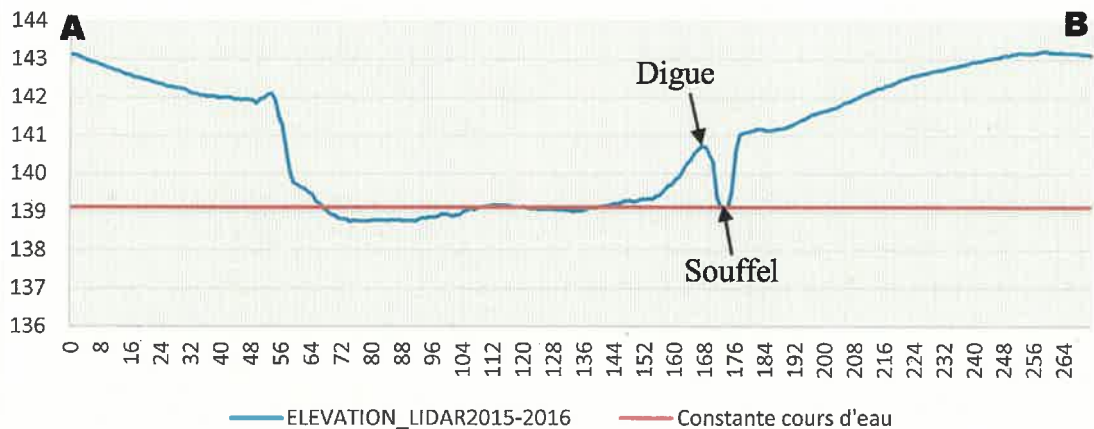
Dans l'urgence, la commune a donc envoyé un engin sur place le 1^{er} juin vers 12h00 le matin pour ouvrir une brèche dans la digue, mais la prairie déjà inondée n'a pas permis au tracteur agricole d'accéder à la berge. Ce n'est que vers 17h00 que cette brèche a finalement pu être ouverte, avec un engin plus adapté (photo ci-dessous).



Situation de la digue et de la brèche :



Profil 4 : Secteurs de la prairie dont l'altimétrie est inférieure à la Souffel



Le profil ci-dessus permet de constater que le lit de la Souffel a sans doute autrefois été dévié en contrebas du décrochement altimétrique et que la digue a été créée pour protéger la prairie contre les inondations, sachant qu'on y trouve des zones basses bien marquées dans lesquelles l'eau stagne lors des crues.

Du fait de la présence d'une ripisylve bien marquée dans le paysage et des risques trop importants de stagnation de l'eau après une épisode de crue, il n'est pas envisageable d'effacer la digue, ni de conserver la brèche réalisée le 1^{er} juin dernier.



Ripisylve sur la digue constituée d'arbres adultes de haute tige

Il est donc proposé de reconstituer la digue au droit de la brèche, ce qui permettra également d'éviter la fuite de sédiment.



Etat de la brèche en octobre 2018

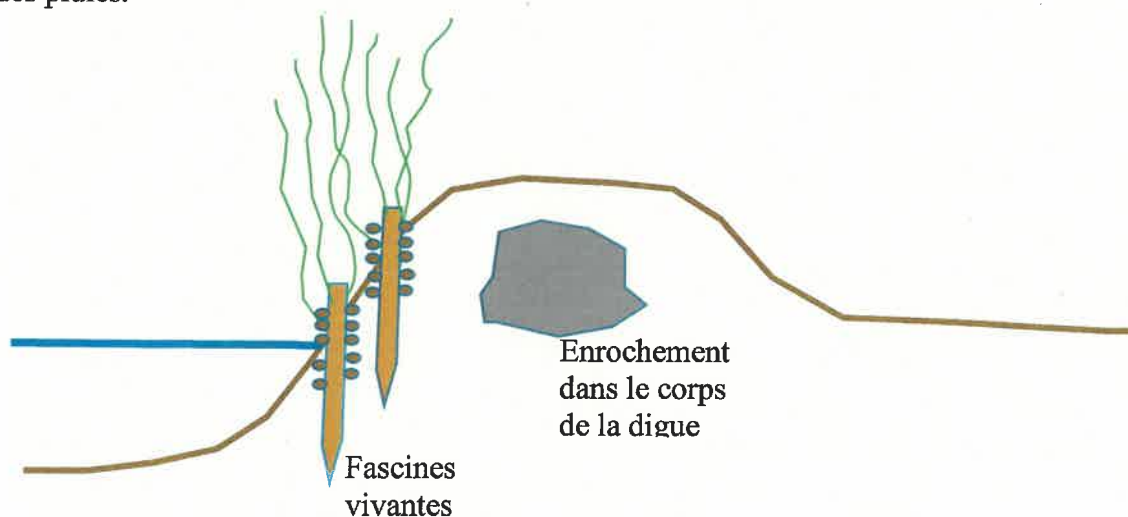
Afin de stabiliser la portion de digue reconstituée, qui sera de ce fait fragilisée par rapport au restant du linéaire, le corps de la digue sera constitué de blocs d'enrochements qui seront recouverts de terre végétale en veillant à reconstituer la digue selon le profil existant de part et d'autre de la brèche.





On peut voir sur les photos ci-dessus, sur lesquelles le profil de la digue a été rafraîchi au droit de la brèche, que la digue est constituée de manière homogène de matériaux loessiques. Le projet est de reconstituer la digue à l'identique avec des remblais de matériaux similaires, mais confortée en son centre par la pose d'enrochement qui amélioreront sa stabilité.

Afin de limiter les risques d'érosion juste après la réalisation de ce tronçon, la base de la digue sera stabilisée par deux fascines vivantes étagées. Des boutures de saules arbustifs seront mises en place afin que le système racinaire complète la stabilisation de la digue. Un ensemencement sera également réalisé pour éviter une érosion par ruissellement lors des pluies.



Les travaux seront encore réalisés avant la fin de l'année 2018, en évitant les périodes trop humides pour limiter la formation d'ornières dans la prairie.